

Leval, Inventaire mss. Gr.
Rev. Arch. 7 (1886), 6.348

Ἰ. Ἀνδρος
18 αἱ.

Εἰς τὰ ἀρχεῖα τῆς ἐν Πέραν κυροῦσινον πόλεως μονῆς Saint-louis
τῶν Pères Capucins, μετὰ τῶν ἐγγράφων, παραρρησμένων ὑπὸ
Leval, ἐνθ' ἄλλω, εἴρηται καὶ τὸ παραρρησθέν ἐν ὑπ' αὐτοῦ
παρρησμένων περίληψιν:

„III. Papiers provenant des îles de l' Archipel.

1^o Andros

2^o (XIV) 29 août 1703.

Huit vieillards déclarent et jurent sur leur âme et conscience
ce que le champ planté d'oliviers à l'endroit nommé Fonia, à
Andros, appartient aux capucins qui s'y trouvaient établis
il y a soixante ans et plus, lorsque les soussignés allaient
à leur école.”